

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE CAP-CHAT

**PROCÈS-VERBAL** de la **SÉANCE EXTRAORDINAIRE** des membres du Conseil municipal de la Ville de Cap-Chat, tenue à la salle Olivier-Gagnon de l'Hôtel de Ville Louis-Roy, à 18h00, le 5 juillet 2018.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Marie Gratton, maire

Jean-Marc Lemieux, conseiller au siège no. 1 Renald Roy, conseiller au siège no. 2 Jacinthe Côté, conseillère au siège no. 5 Louis-Seize Sergerie, conseiller au siège no. 6

<u>ÉTAIENT ABSENTS</u>: Simon Landry, conseiller au siège no. 3 (absence motivée)

Richard Émond, conseiller au siège no. 4 (absence motivée)

Marielle Émond, trésorière (absence motivée)

ÉTAIT AUSSI PRÉSENT : Yves Roy, directeur général et greffier

Tous formant quorum sous la présidence de madame Marie Gratton, maire, la séance est ouverte à 18h04.

La présente séance a pour but la prise en considération des sujets suivants, à savoir :

- 1. RÉS. Adoption de l'ordre du jour.
- 2. RÉS. Demande de dérogation mineure M. Donald Matton.
- RÉS. Autoriser déplacements du maire et directeur général pour rencontre d'affaires pour le compte de la Ville de Cap-Chat accompagné par la Société d'aide au développement de la collectivité (SADC) à St-Léonard et Boisbriand (27 et 28-06-2018) / Budget rég.

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

4. RÉS. Levée de l'assemblée.

# RÉS.19.07.18 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **JEAN-MARC LEMIEUX** et unanimement résolu que l'**ORDRE DU JOUR** soit et est adopté tel que présenté.

#### **ADOPTÉE**

# RÉS.20.07.18 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – M. DONALD MATTON

Suite au rapport daté du 14 juin 2018 déposé devant le Conseil municipal ainsi qu'aux recommandations favorables émises par le Comité consultatif d'urbanisme;

Suite à l'avis publié dans le journal l'Avantage gaspésien en date du 20 juin 2018;

Suite à la consultation publique tenue le 5 juillet 2018 (aucune question de l'assistance);

En conséquence, il est proposé par **RENALD ROY** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **ACCORDE une dérogation mineure** à l'immeuble situé au 3, rue des Champs à Cap-Chat, sur le lot P 68 1-11, du Rang 1, Canton Cap-Chat (zone Rb.8), à savoir :

- Permettre un empiètement dans la cour avant afin de régulariser l'implantation du garage existant;
- Permettre un empiètement dans la cour avant afin de faire une annexe de 3,05 mètres x 7,31 mètres (10' x 24') sur le côté du garage existant servant de remise;
- Permettre une marge de recul latérale côté rue, de plus ou moins 3,03 mètres (à partir du mur du bâtiment) au lieu du minimum requis de 6 mètres:
- Permettre une marge de recul latérale côté rue, de plus ou moins 2,62 mètres (à partir de la toiture) au lieu du minimum requis de 4,5 mètres;

Il est, de plus, résolu que l'acceptation de la présente dérogation mineure est conditionnelle à ce que le revêtement extérieur de la totalité du garage soit recouvert de matériaux autorisés à l'article 3.6 du Règlement de zonage, et ce, dans un délai d'un an.

#### **ADOPTÉE**

## RÉS.21.07.18

AUTORISER DÉPLACEMENTS DU MAIRE ET DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR RENCONTRE D'AFFAIRES POUR LE COMPTE DE LA VILLE DE CAP-CHAT ACCOMPAGNÉE PAR LA SOCIÉTÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DE LA COLLECTIVITÉ (SADC) À ST-LÉONARD ET BOISBRIAND (27 ET 28-06-2018) / BUDGET RÉG.

Il est proposé par JACINTHE CÔTÉ et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat AUTORISE le remboursement des frais de déplacements de Mme Marie Gratton et M. Yves Roy, respectivement maire et directeur général-greffier de la Ville de Cap-Chat, concernant une rencontre d'affaires pour le compte de la Ville de Cap-Chat accompagnée par la Société d'aide au développement de la collectivité (SADC) qui s'est tenue les 27 et 28 juin dernier à St-Léonard et Boisbriand; le coût étant approprié au budget régulier.

### **ADOPTÉE**

## PÉRIODE DE QUESTIONS

Il est 18h11 et il est proposé par **RENALD ROY** que l'assemblée soit et est levée.

MARIE GRATTON YVES ROY
MAIRE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER